

MONTRÉAL
POUR TOUTES LES FEMMES!
Mémoire du Conseil des Montréalaises

Mémoire du Conseil des Montréalaises
présenté à l'Office de consultation publique de Montréal
dans le cadre de la consultation publique
sur le *Plan de développement de Montréal*
« Montréal, c'est votre ville. Exprimez-la! »

Septembre 2013



Montréal 

Crédits

Membres du comité Vivre en ville

Marianne Carle-Marsan, responsable du comité
Anna Biro, Julie Cunningham, Linda Gauthier, Marie-Pier Gingras, Mariane Labrecque,
Cathy Wong

Membres du Conseil des Montréalaises

Cathy Wong, présidente, Anna Biro, vice-présidente, Rose-Andrée Hubbard, vice-présidente,
Marianne Carle-Marsan, Julie Cunningham, Kimberlee Desormeaux, Linda Gauthier, Marie-
Pier Gingras, Sharon Hackett, Rose-Andrée Hubbard, Mariane Labrecque, Christelle
Lebreton, Roselyne Mavungu, Mbayang Sidy Ndiaye, Anne Richard-Webb.

Coordination

Guylaine Poirier

Recherche et rédaction

Marianne Carle-Marsan et Guylaine Poirier

Soutien administratif

Kheira Chakor

Révision linguistique

Louise-Andrée Lauzière

© **Conseil des Montréalaises, septembre 2013**

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-7647-1222-1
Version PDF : 978-2-7647-1223-8

Ce document a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises en août 2013.

Conseil des Montréalaises

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-3665

Télécopieur : 514 868-5810

Courriel : conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

Site Web : ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises



facebook.com/ConseilDesMontrealaises



twitter.com/C_Montrealaises

Table des matières

Le Conseil des Montréalaises	4
Introduction	5
1 Femmes et hommes : des réalités différentes?	7
2 PDM : la vision du Conseil des Montréalaises	9
2.1 Voir la ville autrement avec l'ADS	9
2.2 Avoir accès à la ville	12
2.3 Habiter une ville égalitaire et inclusive	13
3 Réactions sur le <i>Plan d'action municipal 2013-2017</i>	15
3.1 Améliorer la qualité de vie dans les quartiers	16
3.2 Avoir accès au transport collectif et actif	18
Conclusion	22
Bibliographie	23

Le Conseil des Montréalaises

Le Conseil des Montréalaises (CM) est une structure consultative créée par la Ville de Montréal en 2004 afin de conseiller les personnes élues et l'Administration municipale sur toute question relative à la condition féminine et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CM est composé de 15 citoyennes reflétant la diversité sociale et professionnelle montréalaise.

Le CM a pour fonctions de :

- ✓ Conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ceux-ci, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises.
- ✓ Fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes ou à la condition féminine, et soumettre ses recommandations.
- ✓ Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique-cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal.
- ✓ Solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine.
- ✓ Effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Par leurs travaux, les membres du CM veulent contribuer au développement de la ville de Montréal pour qu'elle devienne un lieu réellement inclusif, sécuritaires et où il fait bon vivre pour toutes les femmes, quelles que soient leurs conditions sociale, matérielle, physique, etc.

Pour alimenter ses réflexions et créer des liens de solidarité, le CM se met à l'écoute des divers réseaux, particulièrement les groupes de femmes préoccupés par les conditions de vie des femmes et l'évolution de la société dans une perspective de justice sociale.

Par ailleurs, le CM a pour objectif de créer des liens avec les élues, les mairesses d'arrondissement et les conseillères de la Ville ou d'arrondissement, puisque ces femmes sont au cœur des milieux de vie des femmes.

Introduction

Dans un article paru en 1997 dans la revue *Recherches féministes*, Anne Michaud nous parle du programme *Femmes et ville* de la Ville de Montréal. Elle affirme :

« En 1988, à l'occasion des audiences publiques portant sur le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, des groupes de femmes et des professionnelles de l'aménagement urbain demandent à l'administration municipale de prendre en considération les besoins particuliers des femmes, notamment en matière d'accessibilité (mères à "poussettes"), de logement, de services de garde et de sécurité urbaine. Le programme *Femmes et ville* est alors mis sur pied pour veiller au suivi des recommandations. » (p. 189)

Dans le cadre de la présente consultation publique sur le *Plan de développement de Montréal* (PDM), le Conseil des Montréalaises s'étonne de partager (26 ans plus tard) les mêmes préoccupations et de réitérer sensiblement les mêmes demandes, et ce, bien que les réalités des Montréalaises ne soient plus identiques à celles de 1988¹.

Le Conseil des Montréalaises reconnaît que des avancées ont été réalisées en ce qui concerne la place qu'occupent les femmes dans la ville et dans l'espace public. Entre autres, le Programme *Femmes et ville* a permis de mettre en œuvre des outils d'aménagement à l'usage des services municipaux² et de réaliser des actions visant la sécurité urbaine des femmes, comme le service *Entre deux arrêts* de la Société de transport de Montréal (STM)³. Nous pouvons aussi penser à la mise en place d'ascenseurs dans certaines stations de métro facilitant la mobilité urbaine des personnes circulant en fauteuil roulant ou avec une poussette, ou encore à la plus grande représentation politique des femmes au sein des instances de gouvernance municipale⁴.

Au-delà des avancées, il demeure que des femmes vivent des conditions particulières dans la ville, notamment des femmes à faible revenu, immigrantes, monoparentales et chefs de famille. Il reste donc encore beaucoup à réaliser pour que la ville, telle qu'elle est planifiée,

¹ En effet, les femmes ont largement investi le marché du travail, elles sont beaucoup plus nombreuses à étudier, elles se sont lancées en politique et occupent des postes décisionnels. -

² Parmi les outils élaborés à cette époque, on trouve : le *Guide d'aménagement sécuritaire des stationnements*, - le *Guide d'aménagement sécuritaire des ensembles résidentiels* et le *Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville* (Michaud, 1997 : 189). -

³ Ce service mis en place sur toutes les lignes d'autobus permet aux femmes seules voyageant le soir d'arrêter - entre deux arrêts d'autobus. -

⁴ En juillet 2013, plus de 45 % des membres du comité exécutif de la Ville de Montréal sont des femmes et lors de la dernière élection en 2009, près de 40 % des personnes élues étaient des femmes. -

soit un lieu d'égalité entre les femmes et les hommes, un lieu où toutes les femmes trouvent leur place⁵.

Ce mémoire aborde dans un premier temps les particularités des Montréalaises afin de montrer l'importance d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au sein des pratiques de planification et d'aménagement urbain. Dans un deuxième temps, il présente la vision, les principes et les recommandations du Conseil des Montréalaises en regard du *Plan d'action municipal de 2013-2017*. Ce document se termine en proposant des moyens pour favoriser la participation citoyenne afin que toutes les Montréalaises et tous les Montréalais puissent participer à la définition de leur ville.

Vous pouvez également visionner la vidéo qui explique comment une analyse différenciée selon les sexes peut s'appliquer à l'aménagement urbain en vous rendant à l'adresse suivante : <http://vimeo.com/73098482>.

⁵ Sylvette Denèfle, « Ouvrir la ville aux femmes : rêves et réalités », *Utopies féministes et expérimentations urbaines*, sous la dir. de Sylvette Denèfle, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 9-16.

1 Femmes et hommes : des réalités différentes?

Dans le cadre de cette consultation publique sur le *Plan de développement de Montréal*, le Conseil des Montréalaises souhaite réitérer l'importance de tenir compte des besoins particuliers, des demandes et des réalités multiples des femmes dans la conception et l'élaboration des projets urbains. Il s'agit de permettre aux décideurs d'avoir une vision plus juste de la réalité et « (...) de dépasser la définition universelle de la citoyenne ou du citoyen donnée par les statistiques [qui] s'appuient le plus souvent sur des moyennes générales. En fait, la personne moyenne, au revenu moyen et d'âge moyen qui ressort des statistiques n'existe pas »⁶.

En 2011, pour la ville de Montréal⁷ :

51,5 % des Montréalais sont des **Montréalaises** (849 640 femmes);

56,6 % des personnes de 65 ans à 74 ans sont des femmes (98 480 femmes pour 75 595 hommes);

67,1 % des personnes de 80 ans et + sont des femmes (51 345 femmes pour 25 125 hommes);

En 2006, 14 % de la population de l'agglomération montréalaise vit avec une incapacité et 56,2 % sont des femmes (149 440 femmes).

Rappelons que de façon générale, les Montréalaises possèdent des revenus moins élevés que ceux des hommes (voir les tableaux ci-dessous). Il existe donc un écart de revenu important entre les femmes et les hommes et celui-ci est d'autant plus grand pour les femmes immigrantes.

⁶ Conseil du statut de la femme, *L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales, guide synthèse*, Québec, 2007, p. 8. -

⁷ Les chiffres sont tirés de la page Montréal en statistiques du site de la Ville de Montréal : -

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67633583&_dad=portal&_schema=PORTAL

Tableau 1 : Le revenu moyen d'emploi dans l'agglomération de Montréal en 2005

Agglomération de Montréal (2005)	Femmes	Hommes
Revenu moyen d'emploi : population totale	28 167 \$	40 104 \$
Revenu moyen d'emploi : population immigrante	23 379 \$	33 844 \$
Revenu moyen d'emploi : population non immigrante	30 363 \$	43 334 \$

Tableau 2 : Le revenu moyen d'emploi à Montréal en 2005

Ville de Montréal (2005)	Femmes	Hommes
Revenu moyen d'emploi : population totale	27 195 \$	35 761 \$
Revenu moyen d'emploi des personnes travaillant à temps plein	39 274 \$	48 709 \$
Personnes de 15 ans et + ayant un revenu de moins de 30 000 \$ par année	68,3 %	58,1 %
Familles monoparentales vivant sous le seuil de faible revenu (après impôt)	32,7 %	15,1 %

Par ailleurs, les femmes à la tête d'une famille monoparentale, les aînées, les immigrantes et les femmes en situation de handicap sont particulièrement touchées par la pauvreté. Il y a lieu de croire qu'elles sont désavantagées face à une hausse du coût des loyers et qu'elles se retrouvent, bien souvent, à habiter des quartiers défavorisés⁸, pauvres en services de proximité.

65,6 % des ménages montréalais sont locataires (2006)

37,2 % des personnes aînées vivent seules (83 705 personnes) (2011)

Bien qu'actives sur le marché du travail, les Montréalaises restent aussi encore responsables des tâches domestiques ou des tâches liées au soin de la personne même si cela tend à changer⁹. Par ailleurs, leurs tâches domestiques conditionnent bien souvent leurs déplacements dans la ville¹⁰ alors que la desserte locale dans certains quartiers est toujours insuffisante.

⁸ Conférence régionale des élus de Montréal, *L'égalité entre les femmes et les hommes : un objectif toujours à poursuivre*, 2005, p. 17. -

⁹ *Ibid.*, p. 12. -

¹⁰ Denèfle, *op. cit.* -

En 2011, dans la ville de Montréal :

29 535 familles en couple ont 3 enfants et plus (11,6 % des familles);

82 % des familles monoparentales sont dirigées par une femme (72 655 familles) et 18 % par un homme (15 950 familles);

8 590 familles monoparentales ont 3 enfants ou plus.

Enfin, les femmes restent sous-représentées dans les instances politiques municipales et sont minoritaires à remplir des postes de direction. Même si près de 40 % des personnes élues à la Ville de Montréal sont des femmes, elles sont seulement 5 sur 19 (26 %) à occuper le poste de mairesse d'arrondissement. Elles demeurent également peu nombreuses comme présidentes des commissions permanentes (2 sur 9 en 2011) et minoritaires à la haute direction. Ces constats sous-entendent une participation moindre des femmes à la prise de décisions et à la gestion de la Ville.

C'est dans ce contexte que le Conseil des Montréalaises appelle à ce que soient considérés les préoccupations et les intérêts des Montréalaises dans la planification urbaine et dans toutes les décisions municipales les concernant.

Le futur *Plan de développement de Montréal* présente une nouvelle vision du développement territorial en s'appuyant, entre autres, sur les orientations municipales définies en matière de développement durable et de lutte à la pauvreté. Une des dimensions sociales du développement durable est précisément l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. **Le Conseil tient donc à rappeler que l'urbanisme n'est pas neutre et qu'il peut avoir des impacts très importants sur les inégalités femmes-hommes et sur les inégalités sociales en général.**

2 *PDM : la vision du Conseil des Montréalaises*

2.1 *Voir la ville autrement avec l'ADS*

Le Conseil des Montréalaises profite de cette tribune pour souligner l'importance d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans la mise en œuvre du plan de développement et dans le plan d'urbanisme général et les plans d'urbanisme locaux qui en découleront.

L'ADS est : « **un processus d'analyse appliqué aux projets des instances décisionnelles en vue de favoriser l'atteinte d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes.** Elle permet de discerner, de façon préventive, **les effets distincts sur les**

femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'une loi, d'un règlement, d'une politique, d'un programme, d'une mesure ou d'un service à l'intention des citoyennes et des citoyens. Elle peut s'effectuer au moment de l'élaboration, de la mise en œuvre ou de l'évaluation d'un projet. Dans certaines situations, elle mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités constatées¹¹ ».

Si, à première vue, une décision peut sembler neutre, elle peut avoir des effets inégaux sur les femmes et les hommes en raison des réalités différenciées qui les caractérisent. L'ADS est donc un outil de gouvernance essentiel qui permet d'avoir :

- ✓ « **une vision plus éclairée des besoins des femmes et des hommes;**
- ✓ des services publics mieux adaptés;
- ✓ une utilisation optimale des fonds publics;
- ✓ des bénéfices directs pour la population;
- ✓ une contribution à l'égalité de fait entre les femmes et les hommes¹². »

L'ADS est donc une mesure d'aide à la décision qui permet de changer de paradigme et de poser un regard distinct, plus juste sur les réalités et les expériences de celles et ceux qui vivent la ville.

Le Conseil des Montréalaises demande que la Ville de Montréal applique cet outil à l'ensemble des domaines de gestion municipale (le transport collectif, le développement économique, l'accès à l'emploi, le développement social et la lutte contre la pauvreté, etc.). Dans le cas du *Plan de développement de Montréal*, le Conseil des Montréalaises recommande d'utiliser cet outil en amont du développement des grands projets urbains, au centre-ville ou ailleurs, ainsi que lors de l'élaboration des plans d'aménagement des arrondissements.

Par exemple, la requalification du projet de l'Hippodrome représente une opportunité unique d'en faire un projet phare où l'ADS serait adoptée dès la mise en œuvre des premiers travaux, dès les premières étapes que suppose un projet d'aménagement urbain.

À cet égard, le Conseil des Montréalaises propose que la Ville s'inspire de municipalités d'ici ou d'ailleurs (la ville de Berlin, en Allemagne¹³, par exemple), certaines municipalités, en

¹¹ Information tirée du site du Secrétariat à la condition féminine, consulté le 19 août 2013 : - www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ADS/ads_depliant2007-10.pdf. -

¹² Information tirée du site du Secrétariat à la condition féminine, consulté le 19 août 2013 : - www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ADS/ads_depliant2007-10.pdf. -

¹³ Ville de Berlin, *Gender Mainstreaming in Urban Development*, Berlin, 2011. -

Norvège¹⁴ ou en Angleterre¹⁵, par exemple, qui ont implanté des pratiques de planification urbaine soucieuses de l'ADS¹⁶. Au Québec, la Ville de Saint-Félicien, au Saguenay–Lac Saint-Jean, a élaboré un guide d'observation des parcs selon l'ADS.¹⁷

Les questions suivantes sont des exemples qui peuvent guider l'analyse pour s'assurer que l'on tienne compte des réalités des femmes et des hommes :

- ✓ « A-t-on des données permettant d'analyser la situation des femmes et des hommes? (données socioéconomiques, culturelles, etc.) Autrement dit, a-t-on des données ventilées selon les sexes?
- ✓ Ces données démontrent-elles des réalités distinctes entre les femmes et les hommes?
- ✓ L'action ou le projet envisagé aura-t-il un effet favorable ou défavorable sur la situation des femmes et des hommes?
- ✓ La municipalité connaît-elle le nombre et la proportion d'hommes et de femmes qui utilisent les services municipaux?
- ✓ La municipalité a-t-elle intégré dans son plan d'urbanisme des mesures pour favoriser l'implantation de garderies et d'aires de jeu à proximité des lieux de résidence ou de travail?
- ✓ La municipalité considère-t-elle qu'il y a suffisamment d'éclairage dans les rues, dans les parcs, les voies cyclables pour accroître le sentiment de sécurité des citoyens et citoyennes?
- ✓ La municipalité a-t-elle procédé à des aménagements adaptés des lieux de loisirs pour les familles, les papas et les mamans, les personnes âgées (tables à langer, bancs publics, etc.) pour favoriser les rapports intergénérationnels et la vie communautaire? »¹⁸
- ✓ La municipalité pense-t-elle à intégrer l'accessibilité universelle dans ses projets pour permettre aux personnes en situation de handicap d'utiliser les parcs et avoir accès aux immeubles municipaux (entrée de plain-pied ou rampe avec inclinaison

¹⁴ UN-Habitat. *A Women's Perspective in Municipal Planning practices*.

http://www.unhabitat.org/bp/bp.list.details.aspx?bp_id=3856 Page consultée le 27 août 2013.

¹⁵ Fédération canadienne des municipalités (FCM) et Ville de Montréal (Programme Femmes et ville), *Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes*, Ottawa, 2004. p. 31.

¹⁶ *Ibid.*, 2004

¹⁷ Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean, Récif 02, *Pour une observation des parcs selon l'analyse différenciée selon les sexes*, Ville de Saint-Félicien, 2012.

¹⁸ Ces questions sont tirées du document Politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Guide d'implantation à l'intention des municipalités de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine, de la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

adéquate, toilettes adaptées, abreuvoirs et comptoirs de service abaissés, tables à pique-nique adaptées)?

C'est en adoptant cette analyse primordiale à la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes, que la Ville de Montréal peaufinera une vision claire des besoins particuliers des femmes et des hommes dans la ville. Elle pourra aussi considérer, s'il y a lieu, les effets distincts d'un projet sur les Montréalaises et Montréalais. L'appui de l'Administration municipale tout comme l'allocation de ressources (humaines et financières) à cette fin sont des conditions de réussite essentielles à l'implantation de cette approche¹⁹. Il s'agit de sensibiliser les décideurs, les urbanistes et autres spécialistes de la planification urbaine à intégrer cette perspective lors de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets urbains. De là, émergeront de réelles possibilités de corriger certaines problématiques du cadre bâti qui nuisent à l'atteinte de l'égalité.

2.2 *Avoir accès à la ville*

Le Conseil des Montréalaises veut mettre de l'avant un autre principe transversal qui doit être présent dans tous les travaux de la Ville : **l'accessibilité**, et toutes les formes qu'elle peut prendre.

L'accessibilité universelle telle que définie dans la politique municipale d'accessibilité universelle est « fondée sur une approche d'inclusion, (...) et permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population²⁰ ». Ce principe vise donc à fournir un accès pour toutes les personnes à l'emploi, aux services de proximité et aux services municipaux, aux réseaux sociaux, à la démocratie.

« Contrairement à celles et ceux qui présentent une capacité de mobilité élevée, l'accès à l'ensemble des ressources de la vie sociale, suivant le lieu de résidence, peut être particulièrement compromis pour celles et ceux dont l'aptitude à la mobilité est moindre. Les personnes qui éprouvent des difficultés économiques sont en l'occurrence plus à même de connaître une telle situation, car leur choix limité en matière de logement peut les amener à résider dans des secteurs moins bien desservis. Moins mobiles, elles encourent alors davantage de risques d'isolement, de pauvreté économique et relationnelle, de marginalisation et d'exclusion ». (Orfeuill, 2004 : 17)²¹

¹⁹ Anne Michaud, « Les femmes et la ville : un enjeu local, un enjeu mondial », *Recherches féministes*, 1997, vol. - 10, n° 2, p. 189. -

²⁰ Ville de Montréal, *Montréal, une ville universellement accessible, politique municipale d'accessibilité - universelle*, 2008. -

²¹ Cité dans Conseil des Montréalaises, *Pour qu'elles embarquent! Avis du Conseil des Montréalaises sur - l'accessibilité du transport collectif et son impact sur la qualité de vie des Montréalaises*, Montréal, 2009. -

Par ailleurs, il importe d'assurer une accessibilité géographique aux différents services.

« Le transport collectif constitue alors un outil précieux, là où il existe. Mais il arrive (...) que la desserte (en termes d'horaires ou de circuits) ne soit pas adaptée aux besoins des populations qui pourtant n'ont que ce mode de déplacement, le rendant de ce fait peu accessible : une personne âgée isolée, résidant dans un quartier peu dense, mal desservi par les transports collectifs, ne peut pas avoir accès sans voiture aux divers services, notamment de santé, dont elle a besoin; une jeune femme se découragera et abandonnera une formation si celle-ci lui impose, sans garantie d'emploi, trois heures quotidiennes de transport comportant de nombreux transferts²². »

L'accessibilité économique devrait permettre à toutes les personnes, y compris celles qui vivent avec un faible revenu, d'utiliser les services municipaux, le transport en commun, etc. À cet effet, le Conseil des Montréalaises appuie l'idée d'une tarification sociale du transport en commun, comme celle de la ville de Calgary²³. La tarification familiale des services (muséums nature, loisirs et activités physiques, camps de jour, etc.), c'est-à-dire un tarif régressif en fonction du nombre de personnes dans la famille, est un autre exemple à uniformiser à travers la Ville et ses arrondissements.

L'application de l'ADS au sein du développement de services municipaux peut permettre de voir si le principe d'accessibilité universelle est respecté. Par exemple, il permettrait de constater que l'accès à des activités de sports et loisirs pour les familles monoparentales, majoritairement dirigées par des femmes, se trouve souvent limité. Leur participation à des activités implique bien souvent des frais supplémentaires au coût de l'activité puisqu'elles doivent faire garder leurs enfants et possiblement défrayer le coût du trajet en transport en commun pour aller et revenir (car elles n'ont pas toujours la capacité de payer pour la carte mensuelle).

En somme, l'accessibilité est un principe qui devrait guider l'ensemble des décisions quant aux différents projets, pratiques et travaux de la Ville.

2.3 Habiter une ville égalitaire et inclusive

Le Conseil des Montréalaises souhaite partager sa **vision d'une ville qui serait véritablement égalitaire et inclusive, en articulant les enjeux qu'il considère comme**

²² Conseil des Montréalaises. *Pour qu'elles embarquent! Avis du Conseil des Montréalaises sur l'accessibilité du - transport collectif et son impact sur la qualité de vie des Montréalaises*, Montréal, 2009, p. 11. -

²³ En 2008, le conseil municipal de Calgary a voté l'adoption permanente du programme de tarification sociale. - Celui-ci est financé à même le budget des transports.

prioritaires pour les Montréalaises²⁴. La vision du Conseil s'articule autour de **la question du développement durable**, en voie de devenir l'une des matrices principales de l'action municipale dans tous les domaines. Au-delà des enjeux environnementaux, le développement durable implique de tenir compte de l'équité sociale et de la solidarité intergénérationnelle. Ces enjeux doivent donc se refléter dans la vision que propose le *Plan de développement de Montréal*.

Dans ce contexte, le Conseil souhaite s'assurer de **la prise en compte des préoccupations des Montréalaises et de l'objectif d'égalité dans tous les domaines**. L'ADS comme outil d'analyse et de gouvernance devrait être utilisé à cette fin alors que la **nouvelle vision de l'aménagement urbain** devrait s'appuyer sur les préoccupations des Montréalaises à travers :

- Un aménagement **sécuritaire** pour toutes et tous.
- Un aménagement **inclusif** créant des espaces accessibles et répondant aux besoins de différents groupes sociaux (en fonction du genre, de l'âge, de l'origine culturelle, du statut socioéconomique et en considérant les personnes vivant une situation de handicap).
- Un aménagement **démocratique** favorisant l'appropriation des lieux publics par différents groupes sociaux, notamment par l'aménagement d'espaces verts, l'animation des espaces publics et la mise en valeur des particularités locales d'un quartier.
- Un aménagement **écologique** soucieux de l'environnement et du maintien de la qualité de vie (un environnement physique propre et accueillant).
- Un aménagement **culturel** qui met en valeur le patrimoine bâti et l'histoire de la ville, incluant la contribution des femmes (signalisation historique, circuits culturels, toponymie). Il s'agit également de souligner l'apport historique des femmes autochtones, des femmes immigrantes et des femmes en situation de handicap. À cet effet, le 375^e anniversaire de la ville de Montréal représente une opportunité pour reconnaître les femmes du passé qui ont contribué au développement social, économique et politique de la ville.
- **Le développement d'une offre de services adaptée aux besoins de la population locale** par la proximité des commerces, des équipements culturels et sportifs gratuits et de qualité.

Plus précisément, il est indispensable d'utiliser **les outils déjà existants en matière d'urbanisme**, tels que le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, la politique municipale en accessibilité universelle, la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*.

²⁴ Le texte de la section 2.3 et du chapitre 3 est principalement tiré du document produit par le Conseil des Montréalaises *À l'heure des enjeux municipaux pour les Montréalaises*, 2012.

Rappelons que ces principes devraient être intégrés de façon systématique **dans les schémas d'aménagement de chaque arrondissement** ainsi que dans celui de la Ville de Montréal.

Enfin, pour planifier et aménager une ville égalitaire et inclusive, le Conseil des Montréalaises croit nécessaire de considérer l'expertise développée par les citoyennes et les citoyens quant à leur milieu de vie et quant aux moyens à mettre en place pour l'améliorer. Les expériences des Déclarations citoyennes²⁵ réalisées par des groupes de femmes dans plusieurs arrondissements²⁶ en sont une bonne illustration. Elles représentent des pratiques de participation citoyenne inspirantes en matière d'aménagement urbain qui gagneraient à être davantage soutenues par la Ville²⁷.

3 Réactions sur le Plan d'action municipal 2013-2017

En regard du *Plan d'action municipal 2013-2017*²⁸ découlant du futur *Plan de développement de Montréal*, le Conseil des Montréalaises a choisi de se pencher sur les objectifs qui rejoignent ses recherches et ses avis antérieurs. Parmi les priorités avancées dans ce plan, le Conseil des Montréalaises a été interpellé par les enjeux liés à l'accès au logement et au transport collectif et actif. Il interviendra donc sur les moyens permettant *d'améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers et d'accroître l'utilisation du transport collectif et actif*.

²⁵ Les Déclarations citoyennes sont : « un manifeste qui détermine les principes ou valeurs d'un arrondissement ou d'une municipalité où il fait bon vivre du point de vue des femmes. (...) la déclaration citoyenne est une plate-forme qui sert d'assise à des actions collectives ou à des interventions en vue de l'amélioration des conditions de vie dans le milieu de vie » (*Guide d'élaboration pour une Déclaration citoyenne*, 2006 : 4).

²⁶ Les centres de femmes des quartiers ou arrondissements suivants : Ville-Marie, Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont, Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Verdun ont élaboré des Déclarations citoyennes.

²⁷ Conseil des Montréalaises, *La déclaration citoyenne, un instrument toujours pertinent*, synthèse des rencontres avec les centres de femmes montréalaises auteurs des Déclarations citoyennes, 2012, Montréal.

²⁸ Le *Plan d'action municipal 2013-2017* traduit par de grandes actions prioritaires la vision de développement du *Plan de développement de Montréal*. Plus précisément, les quatre objectifs de ce plan sont : renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole (1); améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers (2); accroître l'utilisation du transport collectif et actif (3); moderniser les infrastructures et investir dans la qualité du domaine public (4). (Ville de Montréal, 2013 : 49.)

3.1 Améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers

L'accès au logement

En vue d'améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers, les actions présentées dans le *Plan* veulent « favoriser l'accession à des logements abordables et de qualité notamment pour les familles, les ménages à faible revenu et les aînés »²⁹.

À cet effet, l'accès à un logement abordable, salubre et adapté à leurs besoins est un enjeu majeur pour les Montréalaises. À ce titre, plusieurs défis doivent être relevés :

► **Le maintien d'une offre de logements (parc locatif) de qualité et abordables** sur l'ensemble du territoire montréalais. En ce sens, l'application effective et harmonisée de la **Stratégie d'inclusion** par tous les arrondissements constitue un levier indispensable en vue de réduire les disparités territoriales relatives à l'inclusion de logements abordables et sociaux dans les nouveaux projets résidentiels. Pour cela, il pourrait être utile de s'appuyer sur les arrondissements qui se sont fixé des objectifs au-delà de ceux définis par la Ville de Montréal. Par ailleurs, le développement de l'**offre en logements sociaux et communautaires** nécessite de maintenir la pression auprès des gouvernements fédéral et provincial pour la reconduction des programmes actuels. De même, alors que les conventions de financement qui les lient au gouvernement fédéral sont appelées à prendre fin au cours des prochaines années, le **maintien de l'aide financière aux coopératives et OBNL d'habitation existants** est tout aussi essentiel pour que ces organismes puissent maintenir le niveau abordable de leurs loyers et la visée sociale de leurs habitations.

► **Le maintien de la mixité de l'offre**, par l'augmentation des logements de grande taille adaptés aux besoins des familles montréalaises et des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap (incluant des logements de grande taille car ces personnes ont aussi des familles).

Il est nécessaire de développer une offre résidentielle diversifiée si l'on souhaite contrer l'exode des jeunes familles montréalaises en banlieue et relever le défi du vieillissement de la population dans les prochaines années. Notons que l'enjeu du vieillissement de la population concerne les femmes en premier lieu. Elles représentent près de 70 % des personnes âgées de 80 ans et plus³⁰, et une majorité d'entre elles vivra seule.

► **La nécessité de préserver la qualité des logements montréalais.** En ce sens, la lutte contre l'insalubrité des logements est primordiale et renvoie, plus largement, à des questions de santé publique. L'application par les arrondissements du *Règlement municipal sur l'entretien et la salubrité des logements* doit se poursuivre en s'assurant de la mise en place

²⁹ Ville de Montréal, *Demain Montréal. Projet de plan de développement de Montréal – Document de discussion*, 2013, Montréal. p. 64. -

³⁰ Données tirées du Recensement de 2011 de Statistique Canada. -

de sanctions rapides et sévères dans le cas où les propriétaires ne respectent pas leurs obligations en la matière.

Enfin, la forte concentration des personnes à faible revenu dans certains secteurs dévitalisés montre l'importance de prendre en compte **la qualité de vie résidentielle et l'accompagnement social** au-delà des seuls critères relatifs au logement. À ce titre, les programmes visant à développer **le soutien communautaire et l'animation des milieux** jouent un rôle déterminant pour favoriser la cohésion sociale, l'inclusion urbaine et la participation citoyenne.

Le Conseil des Montréalaises tient à réitérer que le financement de projets dans le cadre de l'Entente de lutte à la pauvreté (cosignée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal) constitue une priorité et un axe d'intervention majeur afin de soutenir le développement social et communautaire des quartiers qui sont touchés par la pauvreté.

L'offre en équipements collectifs municipaux

Le plan d'action vise également à consolider l'offre en équipements collectifs municipaux. Les études réalisées par le Conseil des Montréalaises³¹ démontrent **que l'accessibilité de l'offre municipale en sports, loisirs et culture** constitue un enjeu important pour les Montréalaises et implique la prise en compte de plusieurs facteurs :

► **L'accessibilité universelle des installations existantes et futures :**

- ✓ pour les personnes avec un handicap;
- ✓ pour les parents, les mères qui allaitent;
- ✓ pour les personnes âgées, majoritairement des femmes.

► **L'accessibilité géographique des installations en transport collectif avec une desserte suffisante.** Concrètement, il s'agit de repenser l'aménagement des installations municipales pour que leur entrée principale soit à proximité de la rue. Ces équipements collectifs doivent aussi être faciles d'accès et suffisamment desservis par le transport en commun.

► **Le maintien de l'accessibilité économique des équipements collectifs et infrastructures culturelles** est prioritaire. Cette volonté se décline de différentes façons :

- ✓ la mise en place de dispositifs (par exemple, par la mise à disposition d'un système de garde abordable sur les lieux d'activité) qui permettent d'offrir des d'activités structurées (cours de danse, par exemple) à un coût global plus réduit;

³¹ Notamment *L'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs*, avis du Conseil des Montréalaises, 2012.

- ✓ le maintien d'une offre gratuite (ou très abordable) et de qualité pour un certain nombre d'infrastructures et d'équipements culturels et sportifs tels que les bibliothèques, les piscines municipales, les maisons de la culture et les arénas;
 - ✓ l'application générale et harmonisée à l'ensemble du territoire montréalais d'un système de tarification familiale incluant l'ensemble des infrastructures culturelles (les bibliothèques, les maisons de la culture, les muséums nature, etc.).
- **La réduction des disparités territoriales** est un défi qui peut être relevé notamment par :
- ✓ la définition d'un panier d'équipements collectifs de base commun à tous les arrondissements afin de s'assurer d'un seuil minimal de services municipaux accessibles et de qualité sur l'ensemble du territoire montréalais.
- **L'aménagement de tous les parcs** et de leurs installations en tenant compte des besoins de l'ensemble de la population afin de favoriser l'usage et l'appropriation des lieux par différents groupes sociaux (sexe, âge, statut social, mobilité réduite) :
- ✓ consultation des jeunes filles de 12 à 17 ans pour identifier ce qui les ferait fréquenter davantage les lieux;
 - ✓ aménagement sécuritaire : lieux sans cachette, près du transport collectif, éclairage, entretien et salubrité, possibilité de demander du secours;
 - ✓ toilettes comportant une table à langer et salles d'allaitement;
 - ✓ mobilier urbain adapté pour les personnes en fauteuil roulant (tables à pique-nique adaptées, abreuvoirs abaissés, etc.);
 - ✓ ombre et mobilier urbain près des aires de jeu pour les enfants;
 - ✓ verdissement;
 - ✓ aménagement de jeux d'eau.
- **La diversité culturelle de l'offre municipale** en sports, loisirs et culture constitue un enjeu pour les personnes immigrantes issues de différentes communautés culturelles. Il importe d'offrir des activités représentatives afin que ces dernières se sentent interpellées par l'offre et les infrastructures culturelles municipales (par exemple, diversifier les collections des bibliothèques, des programmations culturelles, etc.).

La Ville entend développer des programmes et des outils pour soutenir les secteurs défavorisés de certains quartiers. Le Conseil des Montréalaises appuie grandement ces investissements et considère qu'ils sont essentiels au développement social et à la lutte à la pauvreté.

Dans la perspective d'améliorer la qualité de vie des collectivités dans les quartiers montréalais, le Conseil des Montréalaises répète l'importance d'intégrer l'ADS lors de la

mise en œuvre de mesures afin que la Ville puisse fournir des services adaptés aux besoins de la population.

3.2 Avoir accès au transport collectif et actif

Le plan d'action de la Ville vise également à accroître l'utilisation du transport collectif et actif. Cet objectif est tout à fait pertinent. Cependant, il présente principalement des investissements du programme triennal d'immobilisation (PTI)³² pour mettre en place de nouvelles infrastructures pour augmenter les déplacements.

Le Conseil des Montréalaises appuie ces démarches mais affirme que ces investissements ne doivent pas se faire au détriment des besoins de déplacement local des utilisatrices.

Les Montréalaises sont de grandes utilisatrices du transport en commun. Selon l'enquête Origine-Destination 2008, 55 % des personnes utilisant le transport en commun offert par la STM sont des femmes³³. Près de 42 % des femmes actives utilisent le transport en commun pour se rendre à leur travail à Montréal³⁴. L'aire de déplacement des Montréalaises demeure, pour une grande part, locale (plus de la moitié des déplacements), quelle que soit la région de domicile³⁵.

L'accessibilité du service de transport en commun constitue donc un enjeu majeur pour les Montréalaises et renvoie à plusieurs défis :

➤ En matière d'**accessibilité géographique**, il est nécessaire de poursuivre le développement de la desserte locale sous l'angle des besoins locaux en tenant compte de la mobilité particulière des femmes.

« Outre leur trajet du domicile au lieu de travail, les Montréalaises réalisent donc divers déplacements reliés à la vie familiale. Il s'agit en principe de déplacements courts, souvent entre les heures où les salariés vont au travail ou en reviennent. Ceci témoigne notamment d'un certain accommodement professionnel des Montréalaises, comme une plage horaire décalée ou encore l'occupation d'un travail à temps partiel. (...) Par ailleurs, ces déplacements se caractérisent très souvent par le transport d'achats susceptibles d'être fragiles, pesants, volumineux ou par

³² Le programme triennal d'immobilisations regroupe les investissements destinés à réhabiliter ou à développer les infrastructures de la ville (voirie, eau, équipements sportifs et culturels, aménagement des parcs, etc.). -

³³ STM, *Rapport d'activité 2010*, Montréal, p. 14. -

³⁴ Information tirée du site :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/12T_POPACTIVE_MOD-E_DE_TRANSPORT.PDF, page consultée le 20 août 2013. -

³⁵ Conseil des Montréalaises, *Tableau comparatif des Enquêtes Origine-Destination 2003 et 2008*. -

l'accompagnement d'enfants, l'adulte devant alors respecter les caractéristiques de la mobilité enfantine. »³⁶

- En matière d'**accessibilité économique**, il conviendrait de mettre en place une tarification sociale³⁷ pour les ménages à faible revenu ainsi que différentes formules tarifaires mieux adaptées aux personnes usagères du transport en commun (familles monoparentales, familles nombreuses, étudiantes et étudiants de plus de 25 ans, etc.).
- En matière d'**accessibilité universelle**, il est essentiel d'accélérer l'implantation de la politique d'accessibilité universelle dans l'ensemble du réseau de transport en commun en priorisant les stations de métro et les principales lignes d'autobus, en tenant compte de l'accessibilité aux personnes avec poussettes et en adaptant les systèmes d'information et de signalisation aux personnes ayant des limitations visuelles ou auditives.
- En matière de **transport adapté**, il s'agirait de mieux répondre aux besoins des usagères et des usagers dans le cadre du partenariat actuel entre la STM et l'industrie du taxi, notamment en travaillant en lien étroit avec les organismes du milieu.
- En matière de **sécurité**, le service *Entre deux arrêts* gagnerait à être mieux connu et élargi à d'autres groupes, comme les personnes âgées, tout en s'assurant de sa mise en œuvre réelle par l'ensemble des chauffeuses et des chauffeurs de la STM. Plus largement, il serait nécessaire de s'assurer de l'application systématique des principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* aux abords et à l'intérieur des stations de métro, des trains de banlieue et des points d'embarquement majeurs du réseau d'autobus.

Dans la perspective d'accroître l'utilisation du transport actif, le *Plan d'action* veut consolider le réseau cyclable et les secteurs piétonniers de la ville.

À cet égard, le Conseil des Montréalaises recommande que l'aménagement de nouvelles pistes cyclables applique les principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. À l'heure actuelle, il existe des voies cyclables qui ne sont pas sécurisées³⁸ et mal éclairées la nuit. D'autres sont aménagées entre les files de voitures stationnées et les voies de circulation, ce qui représente, dans les deux cas, des facteurs

³⁶ Conseil des Montréalaises, *Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes. Mémoire du Conseil des Montréalaises présenté à la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif dans le cadre de la consultation sur le Plan de transport de la Ville de Montréal 2007*, Montréal, p. 4.

³⁷ La tarification sociale est une politique de réduction tarifaire qui cible les usagères et les usagers qui ont un faible revenu.

³⁸ En juin dernier, une joggeuse a été agressée, en plein jour, sur la piste cyclable longeant la voie ferrée du CP dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. <http://ruemasson.com/?p=22492>, page consultée le 19 août 2013.

pouvant nuire au sentiment de sécurité urbaine des Montréalaises et des Montréalais qui se déplacent à vélo seuls ou avec leur famille.

Les promenades urbaines doivent également être aménagées selon le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. En ce qui concerne les aménagements pour les piétons, le Conseil des Montréalaises recommande :

- ✓ d'assurer que la priorité dans les rues soit donnée aux piétonnes et piétons³⁹;
- ✓ d'augmenter le temps de traverse et de sécuriser les carrefours de circulation⁴⁰;
- ✓ de respecter les itinéraires et les passages spontanés des gens qui vont à pied et, de ce fait, les sécuriser⁴¹;
- ✓ d'élargir les trottoirs afin de faciliter les déplacements, notamment ceux avec poussette ou « chariot de magasinage »;
- ✓ de doter les promenades urbaines de mobilier confortable et souple dans son utilisation (chaises et tables à pique-nique mobiles)⁴²;
- ✓ d'animer des rues (et même des ruelles), à l'échelle des quartiers, par des activités diversifiées qui répondent aux intérêts et aux caractéristiques de la population (cinéma dans les ruelles, marché public dans les rues, fêtes culturelles, etc.) en respectant toujours l'accessibilité universelle;
- ✓ d'opter pour des rampes d'accès au lieu des escaliers⁴³.

Enfin, la consolidation du transport actif et collectif est un grand pas vers le développement durable de la ville. Néanmoins, ces actions doivent se faire par le biais d'aménagements sécuritaires pour toutes et tous.

³⁹ Jan Gehl, *Pour des villes à échelle humaine*, Montréal : Écosociété, 2012, p. 106. -

⁴⁰ *Ibid.*, p. 167. -

⁴¹ *Ibid.*, p. 256. -

⁴² *Ibid.*, p. 147. -

⁴³ *Ibid.*, p. 140. -

Conclusion

Les Montréalaises et les Montréalais, dans toute leur diversité, ont leur mot à dire dans la définition du développement de leur ville. La participation citoyenne des Montréalaises est donc un enjeu crucial pour la démocratie urbaine et peut être favorisée par différents moyens :

➤ **La création et la diffusion d'outils d'information et d'éducation citoyenne** sur le fonctionnement des instances municipales, notamment en soutenant les groupes de femmes qui ont développé une importante expertise en la matière.

➤ **Le développement de cadres d'échange moins formels avec les personnes élues** afin de favoriser la « démystification du politique » (par exemple, des déjeuners-causeries dans les centres communautaires, des méthodes d'animation en plus petits groupes avec des facilitateurs d'échange, etc.).

➤ **L'adoption d'un principe de participation paritaire des femmes et des hommes dans les comités consultatifs en urbanisme tout comme dans les consultations publiques.** Cela implique une volonté de l'Administration municipale d'aller chercher les points de vue des femmes avant la prise de décision et la mise en œuvre de mesures les concernant.

➤ **Un appui financier plus grand aux groupes communautaires**, notamment aux groupes de femmes qui ont réalisé ou qui réalisent des expériences de participation citoyenne innovantes en matière d'aménagement urbain de leur quartier (marches exploratoires, Déclarations citoyennes, etc.).

➤ **L'expérimentation de mécanismes innovants de participation citoyenne** tels que les jurys citoyens ou encore la démarche de **budget participatif**, où au moins une partie du budget est soumise à la discussion et à la délibération citoyenne. Cette démarche pourrait, par exemple, faire l'objet d'un projet pilote dans un arrondissement en tenant compte des impacts différenciés des choix budgétaires sur les femmes et les hommes dans le cadre d'une approche de **budget genré**.

À la lumière de ces recommandations, le Conseil des Montréalaises espère que les commissaires et la Ville de Montréal entendront cet appel voulant que les préoccupations des Montréalaises, précisément celles des femmes à faible revenu, des femmes monoparentales, des femmes autochtones, des femmes immigrantes et de celles vivant avec un handicap, soient prises en compte dans la mise en œuvre du *Plan d'action municipal 2013-2017*.

Enfin, le Conseil des Montréalaises défend le développement d'une ville durable et inclusive pour toutes ses citoyennes et tous ses citoyens. Il ne reste qu'à espérer que dans les prochaines années, l'aménagement urbain, tel que prévu dans le *Plan de développement de Montréal*, sera le reflet d'une société plus égalitaire.

Bibliographie

- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL (2005). *L'égalité entre les femmes et les hommes : un objectif toujours à poursuivre*, Montréal. 22 p.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2012). *À l'heure des enjeux municipaux pour les Montréalaises*, Montréal. 30 p.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2012). *Avis sur l'accessibilité de l'offre municipale en sports et loisirs pour les Montréalaises*, Montréal. 88 p.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2012). *La déclaration citoyenne, un instrument toujours pertinent. Synthèse des rencontres avec les centres de femmes montréalais auteurs des déclarations citoyennes*, Montréal. 13 p.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2010). *Tableau comparatif des Enquêtes Origine-Destination 2003 et 2008*, Montréal. 4 p.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2009). *Pour qu'elles embarquent! Avis du Conseil des Montréalaises sur l'accessibilité du transport collectif et son impact sur la qualité de vie des Montréalaises*, Montréal. 70 p.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2007). *Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes. Mémoire du Conseil des Montréalaises présenté à la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif dans le cadre de la consultation sur le Plan de transport de la Ville de Montréal 2007*, Montréal. 35 p.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2006). *Guide pour l'élaboration d'une déclaration citoyenne*, Montréal. 27 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2007). *L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales, guide synthèse*, Québec. 24 p.
- DENËFLE, Sylvette (2008). « Ouvrir la ville aux femmes : rêves et réalités », *Utopies féministes et expérimentations urbaines*, sous la dir. de Sylvette Denëfle, p. 9-16. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) ET VILLE DE MONTRÉAL (PROGRAMME FEMMES ET VILLE) (2004). *Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes*, Ottawa. 52 p.
- GEHL, Jan (2012). *Pour des villes à échelle humaine*, Montréal, Écosociété. 273 p.
- Michaud, Anne (1997). « Les femmes et la ville : un enjeu local, un enjeu mondial », *Recherches féministes*, vol. 10, n°2, p. 181-191, Québec, Université Lav al.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (2011). *Rapport d'activité 2010*, Montréal. 54 p.

TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE [S. D.]. *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Guide d'implantation à l'intention des municipalités de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*, Caplan. 21 p.

TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, RÉCIF 02 (2012). *Pour une observation des parcs selon l'analyse différenciée selon les sexes*, Ville de Saint-Félicien, 31 p.

VILLE DE BERLIN (2011). *Gender Mainstreaming in Urban Development*, Berlin. 80 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2013). *Demain Montréal. Projet de plan de développement de Montréal – Document de discussion*, Montréal. 88 p.

VILLE DE MONTRÉAL (2011). *Montréal, une ville universellement accessible, politique municipale d'accessibilité universelle*, Montréal.

VILLE DE MONTRÉAL (2008). *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Politique*, Montréal. 24 p.

VILLE DE MONTRÉAL, *Programme Femmes et ville. 2002. Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*. Montréal. 164 p.

VILLE DE MONTRÉAL. Montréal en statistiques, [en ligne].
[ville.montreal.qc.ca/montrealenstatistiques].